

InFOGirondines :

POURSUIVONS la mobilisation après le 10 mars !

CSA D moyen / compléments de service / Prévoyance

Dans cette InfoGirondine, nous te parlerons de :

- Compte rendu de la montée à Paris et après ;
- Du CSA D sur les moyens ;
- De l'affichage des compléments de service ;

Dans la rubrique « Le saviez-vous ? », tu trouveras un premier trois pages sur la prévoyance MGEN

Après le 10 mars : discutons de la grève à partir du 26 mars

Mardi 10 mars, à l'appel de 26 sections départementales Force ouvrière, plus de 250 manifestantes et manifestants en grève étaient rassemblés devant le ministère de l'Éducation nationale : des professeurs, des AED, des AESH, des éducateurs spécialisés, des parents d'élèves, venus de toute la France pour contester les conditions de la rentrée 2026 annoncées par le Ministre. 13 départements et académies étaient représentés.

Nous portions également la voix des centaines de collègues qui n'avaient pas pu faire le déplacement mais qui étaient en grève pour nous soutenir et organiser des actions devant leur établissement.

Notre délégation (SG de la FNEC FP-FDO, SA du SNFOLC de l'académie de Bordeaux, SD des SBFOLC 27, 35, 59 , 61 et un membre du bureau du SNUDI FO 53) a été reçue par deux responsables chargés du budget de l'Éducation. L'échange a duré deux heures.

Nous avons demandé l'annulation des suppressions de postes et des fermetures de classe, la baisse des effectifs par classe, des moyens pour les SEGPA, la conversion des HSA et HP, le recrutement de personnels enseignants, CPE, PsyEN, Assistants sociaux, infirmiers scolaires, et, bien sûr, la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH et les AED avec les droits qui vont avec. Nous avons remis toutes les motions que nous avaient envoyés nos collègues (*faire la liste*)

La fin de la concurrence entre les collègues par le biais de l'autonomie des établissements. Le retour à un fléchage des heures comme par exemple les lettres classiques et les langues à faible diffusion afin d'éviter les tensions entre les collègues.

Florilège des réponses que nous avons obtenues ...

MINISTÈRE : « La loi de finances 2026 a été votée. Elle s'impose au Ministre. »

FO : « Une loi qui a été faite peut se défaire. De l'argent, il y en a : il suffit de regarder le budget de l'armée ou les exonérations fiscales accordées aux entreprises du CAC 40. Il faut cesser de sacrifier les services publics. »

MINISTÈRE : « La baisse démographique va se poursuivre et s'accélérer dans le second degré. »

FO : « La baisse démographique n'explique pas tout. En Ile-et-Vilaine, par exemple, un lycée qui gagne 6 élèves perd 73 HP. Où est la baisse démographique pour cet établissement ? »

MINISTÈRE : « ça aurait pu être pire, on aurait pu supprimer 8000 postes. »

FO : « Et nous devrions être satisfaits ? En Gironde, nous avons eu une augmentation des effectifs et pas les créations de postes suffisants pour absorber cet afflux et maintenant on ne retire pas le bon nombre, mais le compte n'y est toujours pas et on continue d'avoir des classes à 30 -31 en collège, les collègues ne comprendront pas ! »

MINISTÈRE : « Concernant la baisse des effectifs, nous avons le choix entre améliorer le taux d'encadrement, ou reprendre tout et alléger la dépense publique. Tout est une question de curseur. Nous avons choisi l'allègement public. »

FO : Par ces mots, la cheffe du service de pilotage, du budget et des territoires, assume sans complexe la logique économique du Ministère : faire des coupes, alléger le budget, l'austérité.

MINISTÈRE : « Les AESH ont un quasi-statut. En 2024, 63 % d'entre elles étaient en CDI. Elles ont bénéficié de revalorisations salariales successives. Ce sont des avancées sociales. »

FO : « Nous ne connaissons pas le « quasi-statut ». Est-ce une nouvelle notion juridique ?... Le CDI peut être considéré comme une avancée mais ce sont des temps partiels imposés qui maintiennent les AESH sous le seuil de pauvreté.

FO revendique toujours le 24h comme temps plein, et un statut (plein et entier) de la Fonction publique. C'est pourquoi nous sommes stupéfaits d'entendre parler d'« avancées sociales ». Pour les dites « revalorisations salariales », en fait du saupoudrage (+ 0,2 %, + 0,5 %...), il ne s'agissait que de rattrapages de salaire pour que le Ministère reste dans la légalité. » (La loi interdit de rémunérer les personnels de la FP en-dessous du SMIC)

MINISTÈRE : « Les PAS ont été expérimentés l'année dernière. Les résultats de cette expérimentation sont plutôt encourageants. Donc nous les poursuivons. »

FO : « De quels résultats parlez-vous ? Les organisations syndicales n'ont jamais pris connaissance de bilan des expérimentations des PAS. En Ile-et-Vilaine, le seul bilan des PAS que nous avons pu faire, c'est le licenciement de 24 AESH le 30 septembre 2025 : elles ont été licenciées car elles refusaient de signer l'avenant à leur contrat qui leur imposait de voir leur zone d'exercice s'aligner sur les futurs PAS. Pour nous, les PAS, c'est ça. »

Et... Rien sur les personnels AED. Rien sur les professeurs contractuels. Concernant les HSA, « c'est un sujet identifié... ». Point final.

Ce fut un festival de propos scandaleux et décomplexés.

La délégation a mis en garde le ministère : « Si vous n'annulez pas les suppressions de postes, si vous n'accordez pas un vrai statut aux AESH et aux AED, si vous ne baissez pas les effectifs par classe, nous allons droit dans le mur. Vous ne nous laissez pas d'autre choix que de bloquer l'éducation nationale. »

Extrait de l'appel des 250 le 10 mars 2026 :

« Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, répondez à nos revendications. Faute de quoi, vous porterez la responsabilité de la mise à l'arrêt de l'Éducation nationale. »

*Pour lire l'appel à bloquer l'Éducation nationale adopté
avec les 250 manifestantes et manifestants
en sortant de l'audience*



L'urgence, pour nous, c'est :

- ✓ La satisfaction des revendications, pas l'austérité budgétaire
- ✓ L'annulation des suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires (*profs, AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels de labo...*)
- ✓ Le recrutement et la création d'un statut de la Fonction Publique pour les AESH et les AED !
- ✓ La baisse des effectifs par classe
- ✓ Améliorer les conditions de travail de toutes et tous !

LA BATAILLE NE FAIT QUE COMMENCER.

Comme le dit le DASEN de Gironde, on va perdre en moyenne 70 postes dans le second degré tous les ans pendant 10 ans

Organisons-nous toutes et tous ensemble : écoles, collèges, lycées, parents d'élèves !

Réunissons-nous en AG, en HIS pour discuter de la grève à partir du 26 mars, [voir le communiqué intersyndical de la Gironde.](#)

Tu peux télécharger ce communiqué [ici](#).

CSA D sur les moyens

Un groupe de travail a eu lieu ce jeudi sur les effectifs dans les établissements, sur les compléments de service, sur les DHG. Pour l'instant rien de neuf sous le soleil de la DSDEN, il n'y a aucun moyen supplémentaire ! Et cerise sur le gâteau nous avons eu les documents pour le GT le matin même, autant dire que nous ne pouvions pas nous tourner vers toi pour te poser des questions.

Affichage des compléments de service

Nous avons eu des remontées concernant l'affichage des compléments de service. Comme tous les ans nous disons au rectorat ou à la DSDEN de ne pas les afficher. En effet, comme tous les ans, ces affichages ne tiennent pas compte des décharges des collègues (syndicales et rectorales), des temps partiels ... Cela signifie que ces compléments de service vont changer.

Pour finir, en juin lors de la phase d'ajustement, ajout ou suppression de divisions, ces compléments de service vont encore changer.

Bonne journée, le bureau du SNFOLC 33

Dates des mutations pour les titulaires

La saisie sur SIAM des vœux pour le mouvement intra académique se fera **du mardi 17 mars (10h) au lundi 30 mars (12h).**

Le téléchargement de l'accusé de réception confirmant la demande de mutation se fera sur SIAM **à partir du 30 mars.** Il faut le télécharger dès le 30 mars. Attention nouveauté : « Chaque candidat devra imprimer et signer cet accusé de réception, joindre les pièces justificatives et transmettre directement le dossier complet, en un seul envoi, au rectorat de l'académie de Bordeaux, Direction des personnels enseignants, pour le 3 avril 2026, délai impératif » Vu les délais très courts, il faut dès maintenant préparer les pièces justificatives.

La date limite pour la réception de la confirmation de demande de mutation signée avec les pièces justificatives est le **3 avril.**

La date limite pour la réception des demandes de bonification pour handicap, maladie grave et caractère social est le **3 avril.**

L'affichage des barèmes sera du 7 au 22 mai. Attention, vous pourrez **contester le barème jusqu'au 20 mai.**

Le résultat des mutations sera le **12 juin.**

Les recours en cas de non satisfaction de mutation sera **du 12 au 19 juin.**

« Le saviez-vous »

Beaucoup de questions nous arrivent sur la prévoyance MGEN, voici [un trois pages](#) que la FNEC-FP-FO a adressé à nos instances. Tu trouveras peut-être les réponses à tes interrogations. Si ce n'est pas la cas, envoie nous tes questions.

SNFOLC